



Mesures sanitaires de l'Église catholique en Hainaut pour lutter contre la pandémie de coronavirus

Information complémentaire – 14 mars 2020

Chers confrères,

Depuis hier, circule avec insistance la rumeur que les lieux de culte seraient aussi fermés, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. Certaines communes l'ont même relayée sur leur site internet ou dans leur communication.

Cette information est erronée !

L'arrêté ministériel du 13 mars 2020, signé par le Ministre de l'Intérieur, n'évoque aucune obligation de fermeture des lieux de culte.

Et le cabinet du gouverneur de la Province de Hainaut nous confirme qu'il n'est pas question de fermeture des lieux de culte.

En ces moments où des mesures inédites sont prises dans notre pays, des questions multiples peuvent se poser, et des rumeurs diverses circulent. Les services de l'évêché restent à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Et soyons conscients de notre responsabilité citoyenne d'éviter tout emballement médiatique, de favoriser une prise de conscience de l'ampleur de la situation, tout en aidant chacun à vivre cette situation dans la sérénité.

Merci de votre collaboration à chacun, et de votre disponibilité à vous adapter à cette situation inédite.

Avec mes salutations bien fraternelles.

Samedi 14 mars 2020

*Olivier Fröhlich
Vicaire général*

